

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/08/2024 - 14288 - 2022 B 01652 - 911 205 961 - A.M.A

Désignation de l'entreprise AMAAdresse de l'entreprise 38 AVENUE PIERRE SEMARD95400 ARNOUVILLE LES GONESSE

Numéro SIRET *

9 1 1 2 0 5 9 6 1 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 0Exercice N clos le 31/12/2023 Exercice N-1 clos le 31/12/2022

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4Immobilisations
incorporelles

Fonds commercial *

010

170 000

012

170 000

170 000

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

39 980

030

13 009

26 971

33 731

Immobilisations financières * (1)

040

042

Total I (5)

044

209 980

048

13 009

196 971

203 731

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

20 215

052

20 215

14 455

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances
(2)

Clients et comptes rattachés *

068

2 887

Autres * (3)

072

85

074

85

137

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

830

086

830

11 611

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

21 130

098

21 130

29 090

Total général (I+II)

110

231 110

112

13 009

218 101

232 821

PASSIF

Exercice N
NET
1Exercice N-1
NET
2

Capital social ou individuel *

120

2 000

2 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

200

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

709

Résultat de l'exercice

136

1 889

909

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

4 799

2 909

Total II

154

Provisions pour risques et charges

Emprunts et dettes assimilées

156

135 741

158 710

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés

166

33 652

30 402

Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)

169

18 640

172

26 293

23 674

Comptes courants d'associés

173

17 617

17 126

Autres dettes

175

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

213 303

229 912

Total général (I + II + III)

180

218 101

232 821

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5)

Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

1 030

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise AMA

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210			
	Production vendue	biens			215			214			
		services *				217			218	550 977	364 057
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *							224			
	Subventions d'exploitation reçues							226			
	Autres produits							230	6	11	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)					232	550 983	364 068	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234			
	Variation de stock (marchandises) *							236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	303 907	203 515	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240	(5 760)	(14 455)	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	141 131	95 109	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 593		244	4 015	1 053	
	Rémunérations du personnel *							250	83 997	62 913	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	11 373	9 497	
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255			254	7 790	5 219	
	Dotations aux provisions							256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259			262	4	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
	Total des charges d'exploitation		(II)					264	546 457	362 852	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	4 526	1 216	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)	280			
	Produits exceptionnels						(IV)	290	733		
	Charges financières						(V)	294	2 719		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		(VI)	300	280	125
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348					
	Impôts sur les bénéfices *						(VII)	306	371	182	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	1 889	909	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	1 889	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318			
	Provisions non déductibles *							322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	371		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
	Entreprise nouvelles (44, sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, sexes)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				342	
	Divers, dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993			350	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	2 476	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356			
Déficits	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	2 476	372	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-B (entreprises de transport maritimes), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
AMA			38 AVENUE PIERRE SEMARD		
SIRET	9	1	1	2	0
	5	9	6	1	0
	0	0	0	1	2
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	2 476	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	x	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			CEGID		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SARL SFRAGEC 80 avenue de Condé 94100 ST MAUR DES FOSSES Tél: 01.45.11.19.80			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu	ARNOUVILLE LES GONESSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:	Président	
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature	HILALOGLU BERAT	

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.		
Mme HILALOGLU VANESSA 35 AVENUE MAURICE MAYER 95500 GONESSE			50								
M HILALOGLU BERAT PRESIDENT 35 AVENUE MAURICE 95500 GONESSE			50	2023	20 645						
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								91 999			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A						0 %		15 %		18 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AMA

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		216
Total des réintégrations diverses	330	216

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AMA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	170 000	402		404		406	170 000	170 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	33 140	442	1 030	444		446	34 170	34 170
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	5 810	472		474		476	5 810	5 810
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490	208 950	492	1 030	494		496	209 980	209 980
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 435	532	6 628	534		536	11 063	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	784	562	1 162	564		566	1 946	
	TOTAL	570	5 219	572	7 790	574		576	13 009	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AMA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	55 098
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	35 635
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : AMA

31/12/2023

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : AMA				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	5
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	550 977
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	550 977
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	5 760
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	5 766
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	343 715
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	72 005
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	415 724
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	141 019
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	141 019
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	550 977	Effectifs au sens de la CVAE *	
		023	0		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

91120596100012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AMA

ADRESSE (voie)

38 AVENUE PIERRE SEMARD

CODE POSTAL

95400

VILLE

ARNOUVILLE LES GONESSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :

N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :

N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :

N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :

N°Voie

Code postalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

HILALOGLU

Prénom(s)

VANESSA

Nom d'usage% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

010485

N° Département

99

Commune

GAZIANTEP

Pays

TR

Adresse :

N°

35

Voie

AVENUE MAURICE MAYER

Code postal

95500

Commune

GONESSE

Pays

France

Titre (2)

M

Nom de famille

HILALOGLU

Prénom(s)

BERAT

Nom d'usage% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

010681

N° Département

99

Commune

OGUZELI

Pays

TR

Adresse :

N°

35

Voie

AVENUE MAURICE MEYER

Code postal

95500

Commune

GONESSE

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cepid Quadra

En Euros. SARL SFRAGEC

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 9 1 1 2 0 5 9 6 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMA

ADRESSE (voie) 38 AVENUE PIERRE SEMARD

CODE POSTAL 95400 VILLE ARNOUVILLE LES GONESSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS A.M.A
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000.00 EUROS
Siège social 38, Avenue Pierre Semard
95400 ARNOUVILLE

RCS de PONTOISE N° 911 205 961

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 juillet 2024**

En l'an deux mille vingt quatre

Le 15 juillet à 14 heures,

Au siège social, à ARNOUVILLE

Les associés de la Société par actions simplifiée « A.M.A. » Au capital de 2 000.00 euros

Divisé en 100 actions sociales de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidence.

SONT PRESENTS :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| ☐ M. HILALOGLU Berat | 50 actions président associé |
| ☐ MME HILALOGLU Vanessa | 50 actions associée |

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

M. HILALOGLU Berat préside la réunion en sa qualité de **président**.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966.
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus à la Gérance.
- Affectation des résultats.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2023.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **1 889.21 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- | | |
|--|-----------------------|
| ☐ 10 % à la réserve légale, soit | 00.00 euros |
| ☐ Le solde au Report à Nouveau ; soit | 1 889.21 euros |

Total égal au bénéfice de l'exercice	1 889.21 euros
---	-----------------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de Loi 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

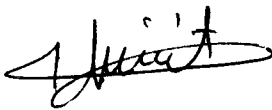
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Président

M. HILALOGLU Berat



L'associée

MME HILALOGLU Vanessa



SAS A.M.A
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000.00 EUROS
Siège social 38, Avenue Pierre Semard
95400 ARNOUVILLE

RCS de PONTOISE N° 911 205 961

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Chers associés,

En vue de la réunion de notre assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui se déroulera au siège social le 15 juillet 2024, le président a rédigé le présent rapport de gestion adressé à chacun des associés avec les autres documents prescrits par la loi, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

L'activité de la société au cours de l'exercice écoulé se présente comme suit :

Le chiffre d'affaires hors taxe réalisé est d'un montant de 550 977.00 EUROS.
Autres produits réalisés est d'un montant de 6.00 EUROS.

Les charges d'exploitations sont d'un montant de 546 457.00 EUROS.

L'évolution des principaux postes de cette rubrique se présente comme suit :

	EXERCICE 2023
Achats de marchandises	00.00.00
Achats de matières premières	303 907.00
Variation de stock marchandises	(5 760.00)
Variation de stock matières premières	00.00
Charges externes	141 131.00
Impôts et taxes	4 015.00
Salaire et traitements	83 997.00
Charges sociales	11 373.00
Amortissements	7 790.00
Autres charges	4.00

Dans ces conditions, le chiffre d'affaires réalisé couvre les charges d'exploitations de l'exercice. Il en ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de 4 526.00 EUROS.

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est bénéficiaire de 1 889.21 EUROS.

Le total actif est d'un montant de 218 101.00 EUROS.

Au passif du bilan, la situation nette du passif ressort égalitaire pour un montant de 218 101.00 EUROS.

Le compte de résultat et le bilan ont été établis et présentent selon les formes requises par les dispositions légales en vigueur et le plan comptable général.

En outre, les comptes de l'exercice ont été établis selon les méthodes d'évaluation que l'exercice précédent et nous n'avons à proposer aucune modification de ces méthodes sur lesquelles vous seriez amenés à vous prononcer.

Tous les documents comptables joints aux déclarations fiscales ont été établis conformément aux règles édictées par le décret du 14 mars 1984.

Le président déclare n'avoir établi aucun rapport spécial en application de l'article 50 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

En application de l'article 223 du code général des impôts, le gérant déclare que la société n'a pas supporté de charges somptuaires et frais pouvant donner lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du CGI.

Après notre exposé ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils viennent de vous être présentés, de bien vouloir voter la résolution suivante :

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- | | |
|--|-----------------------|
| ☐ 10 % à la réserve légale, soit | 00.00 euros |
| ☐ Le solde au Report à Nouveau ; soit | 1 889.21 euros |

Total égal au bénéfice de l'exercice	1 889.21 euros
---	-----------------------

Et de nous donner quitus entier et sans réserve de notre gestion.

LE PRESIDENT

